
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale
M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe

La séance débute à 19 h 30.

25-058

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Proclamations

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 25-058 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 25-059 2.2. Adoption – Procès-verbaux – Séance ordinaire du 14 janvier 2025 et séance extraordinaire du 27 janvier 2025

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

- 25-060 3.1. Autorisation préalable – Dépenses des membres du conseil municipal

4. GESTION ADMINISTRATIVE

- 25-061 4.1. Adoption – Politique de service aux citoyen(ne)s
- 25-062 4.2. Aides financières – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie – Piscine intérieure – Année 2025
- 25-063 4.3. Aide financière – École Les Dynamix
- 25-064 4.4. Désignation d'un immeuble assujéti au droit de préemption – Règlement 1301 encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Ville de Sainte-Julie
- 25-065 4.5. Appui – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes municipales – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie
- 25-066 4.6. Installation de panneaux de signalisation – Diverses rues

5. RESSOURCES HUMAINES

- 25-067 5.1. Mesure disciplinaire – 5 février 2025

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

- 25-068 7.1. Approbation – Listes des paiements à ratifier et des comptes à payer
- 25-069 7.2. Achat d'équipements et de fournitures – Fonds de roulement
- 25-070 7.3. Adjudication – Contrat de service d'entretien – SirsiDynix – Année 2025
- 25-071 7.4. Attribution – Contrat d'achat de licences Office 365 – Année 2025
- 25-072 7.5. Demande d'aide financière – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 – Version 9

8. INFRASTRUCTURES

- 25-073 8.1. Adjudication – Travaux de retrait des résidus de balayage de rues du bassin n° 5 – Projet SI-23-229, lot 2
- 25-074 8.2. Provision – Travaux de retrait des résidus de balayage de rues du bassin n° 5 – Projet SI-23-229, lot 2
- 25-075 8.3. Adjudication – Retrait des sols en pile (23 000 mètres cubes) – 1501, rue Nobel – Projet SI-25-261, lot 1
- 25-076 8.4. Provision – Retrait des sols en pile (23 000 mètres cubes) – 1501, rue Nobel – Projet SI-25-261, lot 1
- 25-077 8.5. Attribution – Service de balayage et de nettoyage des rues pour l'année 2025 – Projet SA-25-05
- 25-078 8.6. Provision – Service de balayage et de nettoyage des rues pour l'année 2025 – Projet SA-25-05
- 25-079 8.7. Attribution – Achat d'une camionnette – Regroupement d'achats de véhicules légers – Centre d'acquisitions gouvernementales – Fonds de roulement – Modification de la résolution 25-019

9. LOISIRS

- 25-080 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence
- 25-081 9.2. Aide financière – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative – Association du hockey mineur de Ste-Julie inc.
- 25-082 9.3. Aide financière et autorisation de signature – Le Carrefour familial de Sainte-Julie
- 25-083 9.4. Attribution – Contrat de service pour la gestion du plan d'action en immigration – Années 2025 et 2026

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 25-084 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 25-085 10.2. Nominations – Comité de la biodiversité et de l'environnement
- 25-086 10.3. Participation au programme Rénovation Québec – Aide aux propriétaires de maisons lézardées – Volet VI – Société d'habitation du Québec – Programmation 2025-2026

11. RÉGLEMENTATION

- 25-087 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1104-12 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 25-088 11.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1345 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption
- 25-089 11.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1101-128 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville
- 25-090 11.4. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1102-12 modifiant le Règlement de construction 1102 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 25-091 11.5. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1105-01 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures 1105 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 25-092 11.6. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1108-22 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 25-093 11.7. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 1101-126 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 25-094 11.8. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 1101-127 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes particulières aux grilles des usages et des normes des zones P-163, H-164 et H-168 relatives à l'empiétement sur un terrain municipal
- 25-095 11.9. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 1107-11 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 25-096 11.10. Adoption – Règlement 1101-125 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de créer une nouvelle zone mixte M-254 à partir des zones C-254 et C-259
- 25-097 11.11. Adoption – Règlement 1107-10 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin de modifier la référence aux zones C-254 et C-259

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Rapport du trésorier – Financement des partis politiques municipaux et contrôle des dépenses électorales
- 12.2. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du 15 janvier 2025 du comité consultatif d'urbanisme
- 12.3. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 25-098 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE –
10 AU 14 FÉVRIER 2025**

ATTENDU les conséquences importantes découlant du décrochage scolaire sur les individus et sur la société en général;

ATTENDU QUE depuis 2004, le Québec se mobilise pour valoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes dans le cadre des *Journées de la persévérance scolaire*;

ATTENDU QUE l'édition des *Journées de la persévérance scolaire 2025* aura pour thème « *La persévérance fait toute la différence* » et mettra en lumière les efforts et la persévérance derrière chaque accomplissement;

ATTENDU QUE, par l'entremise de leurs gestes d'encouragement et leur soutien, les parents, les enseignants, les proches, les intervenants, les professionnels, les directions d'école, les gens d'affaires et les élus ont une influence significative sur les jeunes et contribuent ainsi à leur réussite scolaire;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame « *Journées de la persévérance scolaire* » les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2025 et salue les efforts de tous les intervenants qui posent des gestes favorisant la persévérance scolaire chez les jeunes.

**PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES –
8 MARS 2025**

ATTENDU QUE le 8 mars marque, chaque année, une date très importante du calendrier féministe;

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations Unies définit le 8 mars comme « un jour où les femmes sont reconnues pour leurs réalisations, sans égard aux divisions, qu'elles soient nationales, ethniques, linguistiques, culturelles, économiques ou politiques »;

ATTENDU QUE cette journée sert de moment de réflexion et d'action et vise notamment à dénoncer la discrimination, les inégalités et les violences vécues par les femmes ainsi qu'à discuter de revendications sociales, économiques ou de conditions de travail;

ATTENDU QUE cette journée vise également à souligner les actions réalisées par les femmes dans le passé pour paver la voie aux futures générations de femmes et à trouver des solutions permettant d'améliorer leur avenir;

ATTENDU QUE malgré les différentes batailles gagnées au cours des dernières décennies, il est nécessaire de poursuivre les actions entreprises et de soutenir les efforts déployés;

ATTENDU QUE la parité dans le domaine électoral n'est pas encore atteinte, mais que les femmes ont obtenu d'importantes avancées lors des élections municipales tenues en novembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal est fier de compter, parmi ses élu.e.s, un total de quatre conseillères municipales;

PAR CONSÉQUENT la Ville de Sainte-Julie proclame le 8 mars 2025 « *Journée internationale des droits des femmes* », salue le travail, les accomplissements, les réalisations et la force de toutes les femmes passées et présentes, qui ont permis et qui permettent aux femmes de continuer à briser des plafonds de verre et invite tous les Julieillois.es à poursuivre leurs efforts pour offrir un milieu de vie égalitaire à toutes les femmes, dénué de discrimination, d'inégalités et de violences.

25-059

ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2025

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 14 janvier 2025 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2025 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-060

AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la résolution 25-009 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2025 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2025 pour les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des dépenses non prévues à la résolution 25-009;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation à l'activité suivante :

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES	TOTAL
Soirée retrouvailles pour le 50 ^e anniversaire de l'école de Karaté Sankudo	31 mai 2025 Sainte-Julie	50 \$	7	350 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-061

ADOPTION – POLITIQUE DE SERVICE AUX CITOYEN(NE)S

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite mettre l'emphase sur sa mission d'offrir une expérience de qualité aux citoyen(ne)s, dans le but de renforcer le sentiment de confiance, l'engagement et la satisfaction de la population, tout en misant sur la participation citoyenne;

ATTENDU QUE les valeurs d'excellence des services aux citoyen(ne)s, d'inclusivité, de respect et de courtoisie ainsi que d'équité sont au cœur de l'expérience que la Ville souhaite offrir aux Julievillois(es);

ATTENDU QUE cette politique sera diffusée afin d'informer les citoyen(ne)s des standards de la Ville en matière de communications et de relations avec les citoyen(ne)s ainsi que pour faire connaître les différentes plateformes utilisées par la Ville pour ses communications;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la commission administrative du 27 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adopter la *Politique de service aux citoyen(ne)s* de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-062

**AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE
– PISCINE INTÉRIEURE – ANNÉE 2025**

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après « CCSSJ ») pour l'utilisation de la piscine intérieure;

ATTENDU QUE les articles 4.3 et 6.3 du protocole d'entente prévoient un soutien financier de la Ville, indexé selon l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, afin d'assurer le maintien des activités aquatiques abordables pour la clientèle jeunesse et de payer les dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment de même qu'aux frais de financement de l'immeuble;

ATTENDU QUE le CCSSJ a entrepris des travaux majeurs de rénovation à la piscine intérieure au cours de l'année 2023;

ATTENDU QUE pour préserver la pérennité des installations et maintenir l'offre de service actuelle, le CCSSJ sollicite le soutien financier de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 10 février 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE verser, au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, les aides financières suivantes :

- un montant de 351 702 \$, en quatre (4) versements égaux, payable aux mois de février, avril, juillet et octobre 2025, afin d'offrir des activités aquatiques abordables pour la clientèle jeunesse de Sainte-Julie;
- un montant de 231 822 \$, en un seul versement, payable en février 2025, afin d'aider l'organisme à s'acquitter des dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment ainsi qu'aux frais de financement de l'immeuble;
- un montant de 169 000 \$, en un seul versement, payable en février 2025, pour couvrir à la fois les travaux d'amélioration de la piscine (phase 1) et le déficit de la piscine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-063

AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE LES DYNAMIX

ATTENDU le protocole d'entente relatif au versement d'une aide financière de fonctionnement intervenu en 2024 entre les villes de Sainte-Julie et de Varennes ainsi que l'école Les Dynamix;

ATTENDU QUE ce protocole d'entente prévoit le versement, pour les années 2024 à 2028, d'une aide financière de fonctionnement d'un montant annuel de 125 000 \$ réparti entre les deux villes;

ATTENDU QUE d'un commun accord, les villes de Varennes et de Sainte-Julie ont convenu de majorer le montant de l'aide financière versée pour l'année 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE verser une aide financière d'un montant de 31 526 \$ à l'école Les Dynamix;

D'autoriser le Service des finances à émettre ce paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-064

DÉSIGNATION D'UN IMMEUBLE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION – RÈGLEMENT 1301 ENCADRANT L'EXERCICE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE le *Règlement 1301 encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Ville de Sainte-Julie* est entré en vigueur le 15 février 2023;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté pour permettre à la Ville d'acquérir tout immeuble situé sur son territoire pour des fins municipales;

ATTENDU QUE tout avis d'assujettissement prend effet à compter de son inscription au registre foncier;

ATTENDU QUE l'article 3 du règlement précité prévoit que la Ville de Sainte-Julie désigne, par résolution, tout immeuble, situé sur son territoire, qui fera l'objet d'un assujettissement au droit de préemption et précise la fin municipale pour laquelle un tel immeuble pourra être acquis par la Ville de Sainte-Julie à la suite de l'exercice de ce droit;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE désigner, à titre d'immeuble assujetti à un droit de préemption par la Ville de Sainte-Julie, pour une période de dix (10) ans, l'immeuble suivant :

- 2122 et 2122A, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie, Québec, J3E 2V2, aussi connu et désigné comme étant le lot 6 546 227 du Cadastre du Québec, à des fins d'espace public, parc et milieu naturel et d'implantation et agrandissement d'un immeuble municipal;

D'autoriser l'inscription, sur l'immeuble précité, d'un avis d'assujettissement au registre foncier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-065

APPUI – DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES MUNICIPALES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie a soumis une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE selon l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Sainte-Julie avant de se prononcer sur la demande;

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie répond aux critères énoncés aux articles 243.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit dossier et y est favorable;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'appuyer la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes municipales déposée par le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, auprès de la Commission municipale du Québec;

DE désigner M^e Nathalie Deschesnes, greffière, représentante de la Ville de Sainte-Julie lors de l'audition devant la Commission municipale du Québec;

QUE la présente résolution soit acheminée à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-066

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – DIVERSES RUES

ATTENDU les recommandations formulées par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 28 janvier 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 10 février 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'installer des panneaux interdisant le stationnement, en tout temps, sur une distance de 10 mètres en amont des entrées charretières des immeubles situés sur le boulevard Armand-Frappier, entre les numéros 2230 à 2380 ainsi que 2470 à 2630, le tout conformément au plan CSP-28janv2025-4 joint en annexe de la présente résolution;

D'installer un panneau interdisant le stationnement, d'ici au coin, sur la limite latérale du bâtiment portant les numéros 2633 à 2637, rue de Rome, afin d'interdire le stationnement sur une distance de 20 mètres sur le boulevard Armand-Frappier, débutant à l'intersection de la rue de Rome, en plus d'ajouter du marquage au sol près du mail central et de déplacer la signalisation existante du mail central dans la partie hachurée du marquage au sol, le tout conformément au plan CSP-28janv2025-5 joint en annexe de la présente résolution;

D'installer un panneau de sens unique ainsi qu'un panneau de sens interdit sur le terre-plein de la place de l'Épervière, afin que la portion de la voie de circulation située entre les numéros 394 et 430 puisse être empruntée en sens unique seulement, le tout conformément au plan CSP-28janv2025-6 joint en annexe de la présente résolution;

D'installer des panneaux de stationnement réglementé afin que le stationnement soit interdit de 8 h à 8 h 20 lors des jours de classe, excepté pour les véhicules autorisés, devant les numéros 26 et 28 de la rue du Plateau et de modifier les panneaux d'interdiction de stationnement réglementé pour le débarcadère, de 7 h à 16 h lors des jours de classe, installés dans la courbe de l'école du Grand-Chêne située sur la rue du Plateau, afin que le débarcadère soit dorénavant permis pour une durée maximale de 5 minutes, le tout conformément au plan CSP-28janv2025-7 joint en annexe de la présente résolution;

D'installer des panneaux interdisant le stationnement, d'ici au coin, sur les limites latérales des propriétés portant les numéros 2267 et 2223, place de Paris, afin d'interdire le stationnement sur une portion de la rue de Paris, située en amont et en aval de l'accès à la place de Paris, le tout conformément au plan CSP-28janv2025-8 joint en annexe de la présente résolution;

D'installer des panneaux interdisant le stationnement, en tout temps, sur une distance de 10 mètres en amont et 10 mètres en aval de l'entrée charretière latérale du bâtiment portant le numéro 2033, boulevard Armand-Frappier, laquelle est située sur le boulevard N.-P.-Lapierre, le tout conformément au plan CSP-28janv2025-9 joint en annexe de la présente résolution;

D'installer un panneau de sens interdit sur le terre-plein de la place de l'Église, en face du numéro 2148, afin que la place de l'Église puisse être empruntée en sens unique seulement et installer des panneaux interdisant le stationnement, en tout temps, entre les numéros 2130 et 2142 ainsi que 2121 à 2231 de la rue de l'Église, le tout conformément au plan CSP-28janv2025-12 joint en annexe de la présente résolution;

DE déplacer, de 2 mètres vers l'est, le panneau de stationnement réglementé installé devant la propriété située au 379, avenue Jules-Choquet, afin que le stationnement soit permis pour une durée de 20 minutes, du lundi au vendredi de 6 h à 18 h, sur une portion moins grande de l'avenue Jules-Choquet et d'installer des panneaux interdisant le stationnement, en tout temps, en amont de l'entrée du stationnement du parc Jules-Choquet, le tout conformément au plan CSP-28janv2025-13 joint en annexe de la présente résolution;

D'installer un panneau interdisant l'arrêt, d'ici au coin, sur la montée des Quarante-Deux, allant de la limite de propriété entre les numéros 230 et 236, montée des Quarante-Deux, jusqu'au rang de la Vallée, le tout conformément au plan CSP-28janv2025-14 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-067

MESURE DISCIPLINAIRE – 5 FÉVRIER 2025

ATTENDU les actes reprochés à la personne concernée par la présente;

ATTENDU QUE la personne concernée a reçu une convocation en date du 5 février 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE suspendre sans salaire cette personne pour une durée de trois (3) jours ouvrables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-068

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 10 janvier 2025 au 6 février 2025 :

- Liste F-2025-03 Chèques à ratifier 1 020 854,21 \$
- Liste F-2025-04 Comptes à payer 1 951 760,12 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 10 janvier 2025 au 6 février 2025 apparaissant sur les listes F-2025-03 et F-2025-04;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-069

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 5 février 2025, totalisant 21 427,21 \$, soit fait à même le fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de cinq (5) ans, de 2026 à 2030, pour une somme de 10 000 \$;

- sur une période de dix (10) ans, de 2026 à 2035, pour une somme de 11 427,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-070

ADJUDICATION – CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN – SIRSIDYNIX – ANNÉE 2025

ATTENDU le contrat actuel de service d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèque conclu entre SirsiDynix et la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception de la facture de SirsiDynix concernant le renouvellement du contrat de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues au sous-paragraphe 6^oa) et au paragraphe 9^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de service d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèque pour l'année 2025 à SirsiDynix (Canada) inc., dont le siège est situé au 1600-421, 7th Avenue SW, Calgary, Alberta, T2P 4K9, pour un montant de 32 460,58 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à la facture numéro INV18740.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-071

ATTRIBUTION – CONTRAT D'ACHAT DE LICENCES OFFICE 365 – ANNÉE 2025

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat de licences Office 365 de Microsoft;

ATTENDU QUE ces licences fournissent l'hébergement des courriels et des données Sharepoint de la Ville de Sainte-Julie chez Microsoft;

ATTENDU QUE ces licences permettent l'utilisation organisationnelle de Microsoft Teams;

ATTENDU QUE ces licences fournissent également les versions à jour des logiciels Word, Excel, Outlook, PowerPoint, Publisher et Access;

ATTENDU QUE ces licences permettent l'utilisation de la plateforme d'authentification sécurisée Entra ID utilisée par plusieurs systèmes de la Ville;

ATTENDU QUE ces licences permettent l'utilisation de la plateforme de gestion d'appareils mobiles (MDM) InTune;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 10 février 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat d'achat de licences Office 365 de Microsoft pour l'année 2025 au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Solutions Informatiques Inso inc., située au 6615, avenue du Parc, Montréal, Québec, H2V 4J1, pour un montant de 58 451,79 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 23 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-072

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – VERSION 9

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après « MAMH ») de la programmation de travaux version n° 9, dont copie est jointe à la présente résolution, et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 27 mai 2020;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 9 comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-073

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RETRAIT DES RÉSIDUS DE BALAYAGE DE RUES
DU BASSIN N° 5 – PROJET SI-23-229, LOT 2**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de retrait des résidus de balayage de rues du bassin n° 5;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 janvier 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 février 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SI-23-229, lot 2 concernant des travaux de retrait des résidus de balayage de rues du bassin n° 5 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation E.S.M. inc., située au 1361, boulevard Lionel-Boulet, Varennes, Québec, J3X 1P7, pour un montant de 1 426 953 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 17 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-074

**PROVISION – TRAVAUX DE RETRAIT DES RÉSIDUS DE BALAYAGE DE RUES
DU BASSIN N° 5 – PROJET SI-23-229, LOT 2**

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-23-229, lot 2 concernant des travaux de retrait des résidus de balayage de rues du bassin n° 5 à l'entreprise Excavation E.S.M. inc. pour un montant de 1 426 953 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 7 %, soit 99 886,71 \$, portant la dépense autorisée à 1 526 839,71 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-075

ADJUDICATION – RETRAIT DES SOLS EN PILE (23 000 MÈTRES CUBES) – 1501, RUE NOBEL – PROJET SI-25-261, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour le retrait des sols en pile (23 000 mètres cubes) au 1501, rue Nobel;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 31 janvier 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 février 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SI-25-261, lot 1 concernant le retrait des sols en pile (23 000 mètres cubes) au 1501, rue Nobel au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Patrice Couture inc., située au 9500, place Jade, Brossard, Québec, J4Y 3C1, pour un montant de 1 077 505,09 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 31 janvier 2025;

D'affecter au financement de ce contrat une somme de 203 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté éventualités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-076

PROVISION – RETRAIT DES SOLS EN PILE (23 000 MÈTRES CUBES) – 1501, RUE NOBEL – PROJET SI-25-261, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-25-261, lot 1 concernant le retrait des sols en pile (23 000 mètres cubes) au 1501, rue Nobel, à l'entreprise Excavation Patrice Couture inc., pour un montant de 1 077 505,09 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 5 %, soit 53 875,25 \$, portant la dépense autorisée à 1 131 380,34 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-077

ATTRIBUTION – SERVICE DE BALAYAGE ET DE NETTOYAGE DES RUES POUR L'ANNÉE 2025 – PROJET SA-25-05

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour un service de balayage et de nettoyage des rues pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 février 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-25-05 relatif au service de balayage et de nettoyage des rues au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Les entreprises Myrroy inc., située au 8205, avenue Ouimet, Saint-Hyacinthe, Québec, J2R 1S7, pour un montant de 55 770,92 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 27 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-078

PROVISION – SERVICE DE BALAYAGE ET DE NETTOYAGE DES RUES POUR L'ANNÉE 2025 – PROJET SA-25-05

ATTENDU l'attribution du contrat SA-25-05 relatif au service de balayage et de nettoyage des rues à l'entreprise Les entreprises Myrroy inc., pour un montant de 55 770,92 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 5 577,09 \$, portant la dépense autorisée à 61 348,01 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-079

ATTRIBUTION – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE – REGROUPEMENT D'ACHATS DE VÉHICULES LÉGERS – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – FONDS DE ROULEMENT – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 25-019

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'immobilisations 2025-2026-2027 (TPV-25-01), la Ville a prévu de procéder à l'acquisition de deux (2) camionnettes pour le Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2025, le conseil municipal a attribué un contrat visant l'acquisition d'un véhicule de marque Chevrolet, modèle Silverado, code de fabrication CC20943 LT, à l'entreprise Compagnie General Motors du Canada, située au 500, rue Wentworth Ouest, Oshawa, Ontario, L1J 0C5, pour un montant de 71 566,19 \$, toutes taxes comprises, résolution 25-019;

ATTENDU QU'en raison d'une erreur d'inventaire, ce véhicule n'est plus disponible;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution précitée afin d'annuler l'octroi du contrat relatif à l'achat de cette camionnette et de corriger le montant de financement par fonds de roulement;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est membre du regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales;

ATTENDU l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 10 février 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat visant l'acquisition d'un véhicule de marque Dodge, modèle RAM Tradesman, code de fabrication DJ7L92, à l'entreprise FCA Canada inc., ayant un établissement au 6500, Mississauga Road N, Mississauga, Ontario, L5N 1A8, pour un montant de 69 978,38 \$, toutes taxes comprises;

QUE cet achat totalisant 63 899,59 \$, incluant les taxes nettes, soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2026 à 2035;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule;

DE modifier la résolution 25-019 afin d'annuler l'octroi du contrat visant l'acquisition du véhicule portant le code de fabrication CC20943 LT et de corriger le financement par fonds de roulement en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-080

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveaux provincial, national et international;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 10 février 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM DU PARTICIPANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	MONTANT
Zachary Bleau	Championnats canadiens Néo-Junior 2024 - courte piste	Patinage de vitesse	300 \$
Christo Toshkov	Championnats canadiens - Junior 2024 - longue piste	Patinage de vitesse	300 \$
Catherine Toshkov	Championnats du monde - Junior - Judo 2024	Judo	500 \$
TOTAL			1 100 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-081

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE STE-JULIE INC.

ATTENDU le volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association du hockey mineur de Ste-Julie inc. pour soutenir les bénévoles du conseil d'administration dans leurs tâches administratives ainsi que pour soutenir les entraîneurs bénévoles;

ATTENDU QUE ce volet de la politique s'applique principalement pour favoriser une participation populaire accrue des jeunes de 17 ans et moins à une activité de loisir;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 3 février 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 6 332,52 \$ à l'Association du hockey mineur de Ste-Julie inc., dans le cadre du volet 6 de la politique précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-082

AIDE FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE – LE CARREFOUR FAMILIAL DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE l'organisme Le Carrefour familial de Sainte-Julie célébrera, en 2025, son 30^e anniversaire d'existence;

ATTENDU QUE la mission de cet organisme communautaire est de favoriser le développement harmonieux des familles, de briser l'isolement et de procurer un lieu d'échanges et de partage en collaboration avec les ressources du milieu;

ATTENDU QUE les services offerts s'adressent aux familles ayant des enfants de 0 à 12 ans, indépendamment de leur statut social, de leurs revenus ou de leur origine;

ATTENDU QUE cet organisme contribue positivement à la communauté et s'investit activement auprès des familles julievilloises;

ATTENDU QUE la réserve financière de l'organisme a été réduite considérablement au cours des dernières années en raison du coût élevé du loyer, des augmentations salariales et de l'offre de nouveaux services en réponse à l'évolution des besoins de sa clientèle, entraînant un déficit d'opération;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la part de l'organisme, sollicitant une aide financière annuelle récurrente afin de pouvoir maintenir leurs services à un tarif raisonnable pour leur clientèle;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure un protocole d'entente établissant le montant de cette aide ainsi que les conditions et les modalités;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé les rapports présentés par le Service des loisirs lors des commissions administratives des 13 et 20 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE verser, pour l'année 2025, une aide financière de 25 000 \$ à l'organisme Le Carrefour familial de Sainte-Julie afin d'aider l'organisme à acquitter ses dépenses;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente relatif au versement d'une aide financière à intervenir avec Le Carrefour familial de Sainte-Julie, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente entente et à y apporter toute modification jugée nécessaire;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements, conformément aux modalités prévues au protocole d'entente précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-083

ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DU PLAN D'ACTION EN IMMIGRATION – ANNÉES 2025 ET 2026

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté un plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de la Ville de Sainte-Julie lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 février 2023, résolution 23-045;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté Mme Karima Grissa à titre de chargée de projet pour la gestion du plan d'action en immigration, pour les années 2025 et 2026;

ATTENDU QUE Mme Grissa disposera annuellement d'une banque de 825 heures dans le cadre de son mandat se terminant le 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 20 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à la gestion du plan d'action en immigration pour les années 2025 et 2026 à Mme Karima Grissa, pour un montant de 60 225 \$;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de service joint en annexe de la présente résolution, à intervenir avec Mme Grissa, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-084

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- La demande de **PIIA 25-01** pour les plans-concept de construction (bâtiment multifamilial DJ4) au **1700, chemin du Fer-à-Cheval (District Sainte-Julie)**, et ce, conformément à la résolution 542.2.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2025;

-
- La demande de **PIIA 25-02** pour les plans-concept de construction (bâtiment multifamilial DJ1) au **1700, chemin du Fer-à-Cheval (District Sainte-Julie)**, et ce, conformément à la résolution 542.3.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2025;
 - La demande de **PIIA 25-03** pour les plans-concept de rénovation (transformation d'un garage en pièce habitable) de la propriété située au **46, rue Paul-De Maricourt**, et ce, conformément à la résolution 542.4.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2025;
 - La demande de **PIIA 25-04** pour les modifications apportées aux plans-concept d'affichage (enseigne sur bâtiment) de l'établissement commercial situé au **509, avenue Jules-Choquet (local D)**, et ce, conformément à la résolution 542.5.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2025;
 - La demande de **PIIA 25-05** pour les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager de la propriété située au **725, montée Sainte-Julie (Piscine Noblesse)**, et ce, conformément à la résolution 542.7.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2025;
 - La demande de **PIIA 25-06** pour les plans-concept d'aménagement paysager de l'immeuble situé au **851, montée Sainte-Julie**, et ce, conformément à la résolution 542.8.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2025;
 - La demande de **PIIA 25-07** pour les modifications apportées aux plans-concept d'affichage de l'établissement commercial situé au **748, montée Sainte-Julie (ChiroHamel)**, et ce, conformément à la résolution 542.10.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2025;
 - La demande de **PIIA 25-08** pour les modifications apportées aux plans-concept de rénovation (remplacement du revêtement extérieur) pour le bâtiment situé au **1715-1717, rue Principale**, et ce, conformément à la résolution 542.11.D.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 janvier 2025;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-085

NOMINATIONS – COMITÉ DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU la nécessité de pourvoir cinq (5) postes de membres au sein du comité de la biodiversité et de l'environnement;

ATTENDU QU'à la suite des entrevues réalisées, les candidatures de M. Jean Paquin et de Mmes Roxane Blain, Julie Grégoire, Ariane Thibault et Jennifer Loschiavo ont été retenues;

ATTENDU QUE les candidatures de Mme Jade Lemieux et de M. André Potvin seront mises en banque, dans l'éventualité où un poste au sein du comité se libère;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE nommer M. Jean Paquin ainsi que Mmes Roxane Blain, Julie Grégoire, Ariane Thibault et Jennifer Loschiavo à titre de membres du comité de la biodiversité et de l'environnement, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 11 février 2025 au 11 février 2027;

DE mettre en banque les candidatures de Mme Jade Lemieux et de M. André Potvin au sein du comité de la biodiversité et de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-086

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – VOLET VI – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – PROGRAMMATION 2025-2026

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà participé au *Programme Rénovation Québec* (ci-après « PRQ ») dans le cadre du volet VI « Aide aux propriétaires de maisons lézardées », mis en place par la Société d'habitation du Québec (ci-après la « SHQ »);

ATTENDU QUE le territoire de la ville de Sainte-Julie est majoritairement composé d'un sol argileux, propice aux problématiques liées à l'apparition de lézardes sur les fondations des résidences;

ATTENDU QUE de nouveaux cas de maisons lézardées se sont manifestés sur le territoire de la ville de Sainte-Julie, soit sur des bâtiments résidentiels construits sur un sol argileux et dont les fondations se sont fissurées à la suite d'une sécheresse excessive du sol;

ATTENDU QUE la Ville désire signifier sa volonté de participer au programme dans le cadre de la programmation 2025-2026 de la SHQ et que par le biais de son règlement sur les maisons lézardées, la Ville financera 33,3 % des travaux admissibles, en partenariat avec la SHQ (33,3 %) et les propriétaires-demandeurs (33,3 %);

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie sa volonté de participer à nouveau au PRQ, volet VI « Aide aux propriétaires de maisons lézardées », pour la programmation 2025-2026, selon les règles prévues par la SHQ;

DE consacrer un budget de 36 000 \$ pour le traitement des dossiers visés par ce programme;

DE demander à la SHQ d'allouer une enveloppe de 36 000 \$ pour le traitement des dossiers de la Ville de Sainte-Julie visés par ce programme;

QUE la Ville financera 33,3 % des travaux admissibles, en partenariat avec la SHQ à raison de 33,3 % et des propriétaires-demandeurs à raison de 33,3 % également.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-087

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1104-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS 1104 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU
PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE
D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT
(OMNIBUS)**

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1104-12 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1104-12 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

25-088

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1345
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 5 000 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES
ET DE TERRAINS ASSUJETTIS AU DROIT DE PRÉEMPTION**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1345 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1345 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

25-089

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1101-128 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN
D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE MARGUERITE-
D'YOUVILLE**

Avis de motion est donné par Mme Sylvie Beaulieu que le *Règlement 1101-128 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a adopté le règlement 162-32 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement et qu'il est entré en vigueur le 13 septembre 2024;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement 1101-128 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter des normes spécifiques de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-090

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1102-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN
D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL,
TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION
ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

Avis de motion est donné par M. Christian Huard que le *Règlement 1102-12 modifiant le Règlement de construction 1102 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application de ce règlement;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement 1102-12 modifiant le *Règlement de construction 1102* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-091

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1105-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS
MINEURES 1105 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU
PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE
D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT
(OMNIBUS)**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Dubuc que le *Règlement 1105-01 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures 1105 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application de ce règlement;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement 1105-01 modifiant le *Règlement sur les dérogations mineures 1105* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-092

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1108-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN
D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL,
TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION
ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1108-22 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application de ce règlement;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement 1108-22 modifiant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-093

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-126 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Avis de motion est donné par Mme Josée Marc-Aurèle que le *Règlement 1101-126 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application de ce règlement;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement 1101-126 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

DE présenter ce premier projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-094

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-127 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES PARTICULIÈRES AUX GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES P-163, H-164 ET H-168 RELATIVES À L'EMPIÈTEMENT SUR UN TERRAIN MUNICIPAL

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1101-127 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes particulières aux grilles des usages et des normes des zones P-163, H-164 et H-168 relatives à l'empiètement sur un terrain municipal* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certains correctifs à des normes particulières aux grilles des usages et des normes des zones P-163, H-164 et H-168 relatives à l'empiètement sur un terrain municipal;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement 1101-127 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter des normes particulières aux grilles des usages et des normes des zones P-163, H-164 et H-168 relatives à l'empiètement sur un terrain municipal;

DE présenter ce premier projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-095

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1107-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Avis de motion est donné par M. Christian Huard que le *Règlement 1107-11 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application de ce règlement;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement 1107-11 modifiant le *Règlement sur les usages conditionnels 1107* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

DE présenter ce premier projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-096

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-125 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE MIXTE M-254 À PARTIR DES ZONES C-254 ET C-259

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les zones C-254 et C-259 dans l'objectif de créer une seule zone mixte afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de 263 logements sur le site localisé à l'intersection de la rue de Murano et du boulevard Armand-Frappier, lequel fera partie intégrante d'un même projet intégré incluant les deux propriétés commerciales du même îlot;

ATTENDU QUE le développement du projet résidentiel nécessite des ajustements pour l'ensemble du projet intégré, séparé en trois (3) lots distincts;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2024, sous le numéro 24-469;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 janvier 2025, sous le numéro 25-048;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire annoncée par avis public le 29 janvier 2025;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1101-125 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de créer une nouvelle zone mixte M-254 à partir des zones C-254 et C-259*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-097

ADOPTION – RÈGLEMENT 1107-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE MODIFIER LA RÉFÉRENCE AUX ZONES C-254 ET C-259

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections afin de référer à la nouvelle zone M-254, créée à partir de la fusion des zones C-254 et C-259 conformément au *Règlement 1101-125 modifiant le Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2024, sous le numéro 24-522;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 janvier 2025, sous le numéro 25-049;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire annoncée par avis public le 29 janvier 2025;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1107-10 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin de modifier la référence aux zones C-254 et C-259*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RAPPORT DU TRÉSORIER – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES

ATTENDU QUE l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige que le trésorier produise chaque année, au plus tard le 1^{er} avril, un rapport sur le financement des partis politiques municipaux et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU le rapport préparé par le trésorier en date du 31 janvier 2025;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du rapport du trésorier pour l'année 2024;

Une copie de ce rapport sera transmise au Directeur général des élections du Québec.

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 15 janvier 2025 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 3 février 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier 2025, lequel est joint à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Bernard Chassé	Régulier	Préposé aux traverses scolaires	2024-01-23
Josée Fortin	Régulier	Préposée aux traverses scolaires	2024-02-28
EMBAUCHE DE PERSONNEL – SURNUMÉRAIRE ET OCCASIONNEL			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Valérie Rolland	Surnuméraire	Technicienne en documentation	2025-01-13
Rosalie Desmarais	Surnuméraire	Agente au service à la clientèle	2025-01-13
Mathieu Dale	Surnuméraire	Journalier à la voirie	2025-02-17
Benoit Nanni	Surnuméraire	Journalier à la voirie	2025-02-10

PERSONNEL ÉTUDIANT

Elliot Gallant	Non syndiqué	Préposé au patin libre	2025-01-31
----------------	--------------	------------------------	------------

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

MOT DU MAIRE

- **Julievernales** – L'événement a connu un grand succès, petits et grands ayant bravé le froid pour participer aux activités proposées. M. Mario Lemay remercie l'excellent travail réalisé par les employés, les organismes et les bénévoles et remercie chaleureusement les commanditaires de l'événement.
- **Disco sur patins – 15 février 2025** – L'événement aura lieu ce samedi sur la patinoire du lac des Outardes, au parc Edmour-J.-Harvey. Sons et lumières seront au rendez-vous.
- **Semaine de relâche** – La population est invitée à profiter des installations intérieures et extérieures offertes par la Ville. Plusieurs organismes offrent également des activités spéciales ou des camps de jour pour la semaine de relâche. M. Lemay souhaite également à tous de bonnes vacances en famille.
- **Semaine de la persévérance scolaire** – La Ville est traditionnellement invitée à rencontrer les élèves de 6^e année qui terminent leur primaire lors de la semaine de la persévérance scolaire. Les jeunes sont encouragés à persévérer et travailler fort, et ce, malgré les hauts et les bas. Les encouragements de leur entourage et des professeurs sont souvent bénéfiques et contribuent à leur réussite.

MEMBRES DU CONSEIL

- **Journée de la famille – Assemblée générale annuelle** – Mme Lucie Bisson invite les citoyens à assister à la prochaine assemblée générale annuelle de l'organisme Journée de la famille qui se tiendra le 20 février prochain, à 19 h, au pavillon Thérèse-Savard-Côté. Les citoyens qui désirent s'impliquer sont également invités à donner leur nom pour agir à titre de bénévoles et/ou à poser leur candidature pour faire partie du conseil d'administration. Les sommes amassées lors de cet événement annuel sont remises aux organismes du territoire.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande des précisions relativement au droit de préemption et au règlement d'emprunt déposé lors de la présente séance. Il se demande dans quel but et dans quel intérêt la Ville pourrait vouloir acquérir les propriétés visées par un droit de préemption. M. Lemay répond qu'il s'agit de propriétés considérées pour la Ville comme étant d'intérêt collectif. Tout dépendamment des emplacements, cela peut être notamment pour éventuellement agrandir une installation de la Ville ou pour en construire une nouvelle (à but culturel, sportif ou de loisirs, salles de réunion, parc et espace vert, agrandissement d'un bâtiment municipal, etc.). Il précise également qu'il s'agit d'un droit de premier refus et non d'une obligation pour la Ville d'acheter ces propriétés.

-
- Il est demandé s'il y a des développements relativement à la construction du bâtiment multifamilial de 10 étages à l'intersection de la rue de Murano et du boulevard Armand-Frappier. M. Lemay mentionne que le permis sera délivré prochainement, considérant l'adoption des règlements pour ce projet qui ont eu lieu lors de la présente séance. Le processus suit son cours.
 - Un citoyen remercie la Ville de Sainte-Julie pour les feux d'artifice qui ont eu lieu lors des Julievernales.
 - Il est mentionné que la flèche du feu de circulation situé sur le boulevard Armand-Frappier pour tourner à gauche dans l'entrée adjacente au commerce Mr. Puffs ne fonctionne pas. M. Lemay mentionne que nous sommes au courant de cette problématique et qu'une entreprise a déjà été contactée pour la réparation du contrôleur de feu routier. La pièce a été commandée, mais les délais de livraison sont extrêmement longs.
 - Il est demandé si le dossier des inondations est terminé. M. Lemay mentionne que l'analyse avec les professionnels suit son cours et que nous n'avons pas encore reçu les options finales.
 - Un citoyen demande si un projet de patinoire réfrigérée est prévu. M. Lemay indique qu'il s'agit d'un projet souvent demandé, mais qu'il est impossible de dire si le projet pourra être concrétisé et si oui, quand, car cela dépend des priorités. Une réflexion a déjà été amorcée à ce sujet.

25-098

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Alexandrine Gemme
Greffière adjointe